



Actus Agricoles

UNE OBLIGATION TRES ELARGIE A PRENDRE TRES AU SERIEUX

La Safer doit être informée de nombreuses opérations et dispose désormais de moyens de sanctionner le non-respect de cette obligation et de recouper les informations reçues.

Téléchargez ICI l'article rédigé par Alexandra BONNE, juriste au cabinet d'avocats TERRESA, membre d'AGIRAGRI et publié sur le site TERRE-NET

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/notification-a-la-safer-obligation-elargie/>